

Procès-verbal

Séance du 5 Septembre 2019

L' an 2019, le 5 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Gérard Commarieu, Thibaud Renaudeau, Thierry Martin, Laurent Guilbaud, Freddy Orgerit, Michel Papin, Anthony Poiraud et Rodolphe Arneaud.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LIEVRE Valérie à M. GUILBAUD Laurent

Absent(s) : MM : ANGIBAUD Mickaël, LE VAILLANT Marc-Henri

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 29/08/2019

Date d'affichage : 29/08/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. RENAUDEAU Thibaud

-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 25 juin 2019 et n'émet aucune observation.

Délibération n°2019_39: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL- SERVICE DE BIBLIOTHEQUE ITINERANTE

Mme le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes souhaite mettre en place une bibliothèque éphémère sur la commune de Péault afin de rapprocher les publics du livre en proposant des temps d'animations autour du livre ainsi qu'un temps de prêts d'ouvrages pour les lecteurs.

La bibliothèque éphémère consiste en l'installation dans une salle communale, pour une journée, de mobiliers et livres, et en l'animation par une bibliothécaire de temps de lecture et d'animations adaptée à différents publics.

Les usagers pourront assister aux animations gratuitement et s'inscrire pour emprunter à leur domicile un des 800 livres proposés. Ils bénéficient du même service que les usagers de la Médiathèque Tête de réseau à Luçon : inscription gratuite jusqu'à 12 ans, choix parmi les 75 000 documents du réseau intercommunal, restitution et emprunt des documents dans toutes les médiathèques intercommunales.

Ce service se déroulera à la Maison communale, le 2^{ème} mercredi de chaque mois sauf pendant les vacances scolaires durant l'année scolaire 2019-2020, soit 6 passages :

- 9 octobre 2019
- 13 novembre 2019
- 11 décembre 2019
- 12 février 2020
- 11 mars 2020
- 08 avril 2020.

La commune s'engage à mettre à disposition la salle, communiquer sur le service, fournir une aide physique pour la mise en place et nommer un référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention entre la communauté de communes et la commune pour la mise en place d'une bibliothèque itinérante avec la mise à disposition de la maison communale ;
- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2019_40: DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

A la demande du Trésor Public, il convient de modifier l'imputation des recettes concernant les droits de mutation sur le budget principal.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la décision modificative n°2 du budget principal suivante:

Décision modificative n°2 - exercice 2019 - Budget principal :

Désignation des articles		Virements de crédits
<u>Section de fonctionnement- opération réelle</u>		
Recettes - 748388	Autres attributions	- 40 000 €
Recettes - 73224	Fonds départemental des DMTO	+ 46 880 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES :		+ 6 880 €
<u>Section de fonctionnement- opération réelle</u>		
Dépenses - 61521	Terrains	+ 6 880 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES :		6 880 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2019_41: MARCHÉ DE TRAVAUX - AMENAGEMENT DE SECURITE DU BOURG : ACTES DE SOUS TRAITANCE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité du bourg, Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'entreprise COLAS, titulaire du marché souhaite sous-traiter à :

- l'entreprise ESVIA-85170 BELLEVIGNY, pour la réalisation de la résine gravillonnée et thermoplastique, signalisation verticale et horizontale, borne bois, marquage provisoire, coussins berlinois et barrières acier, d'un montant maximum de 28 014.15 € HT en paiement direct ;
- l'entreprise CAJEV - 85000 LA ROCHE SUR YON, pour la fourniture et pose de lisse bois, pieu, clôture et espaces verts, d'un montant maximum de 14 982.16 € HT en paiement direct.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acte de sous-traitance proposé par le titulaire du marché, l'entreprise COLAS 85000 LA ROCHE SUR YON, confiant à l'entreprise ESVIA-85170 BELLEVIGNY, la réalisation de la résine gravillonnée et thermoplastique, signalisation verticale et horizontale, borne bois, marquage provisoire, coussins berlinois et barrières acier, d'un montant maximum de 28 014.15 € HT en paiement direct ;

- approuve l'acte de sous-traitance proposé par le titulaire du marché, l'entreprise COLAS 85000 LA ROCHE SUR YON, confiant à l'entreprise CAJEV - 85000 LA ROCHE SUR YON, la fourniture et pose de lisse bois, pieu, clôture et espaces verts, d'un montant maximum de 14 982.16 € HT en paiement direct;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

5/ POINT TRAVAUX EN COURS

Effacement de réseaux du Sydev: les travaux ont repris le 03/09/2019.

Aménagement de sécurité du bourg: reprise des travaux

- Rue des Ecoles: sens unique avec trottoir et poteaux en bois; travaux effectués en juillet, quelques problèmes de stationnement devant le garage privé d'un riverain avec la reprise de l'école, proposition d'une ligne blanche afin que les véhicules ne se déportent pas vers la maison riveraine en raison du trottoir, un poteau bois déjà abîmé par un camion, miroir de la rue du Colombier à déplacer pour la sortie sur Rue Principale de la rue des Ecoles.
- Rue de Mareuil : aménagement temporaire d'une écluse sans le coussin berlinois prévu; efficace si 2 véhicules se croisent, proposition d'une chicane en décalé à tester, emplacement peut-être à revoir
- Rue du Puits du Bois: problème d'emplacement de l'écluse car possible sortie de véhicule de la maison en vente
- Point à temps : reprise des travaux le 06/09/2019.

6/ INFORMATIONS DIVERSES

- Renonciation à acquérir : parcelles C691-692, parcelles ZC 47- C552-1019-565-566, parcelles C 1050(p), parcelles C478-836-949-950-953, parcelles A 796-798
- Motifs lumineux - Sydev : pose prévue semaine 49
- Rentrée scolaire : nouvel agent depuis le 02/09/2019
- Réunion des associations samedi 28/09/2019 à 10h30

7/QUESTIONS DIVERSES

Néant

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 06/09/2019
Le Maire, Lisiane MOREAU